



Décembre 2011

## Le schéma régional d'organisation médico-sociale génère des inquiétudes

Madame, Monsieur,

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS). Ce schéma a pour objet de prévoir et de planifier les évolutions nécessaires de l'offre des établissements et services médico-sociaux, dans le but de répondre aux besoins de prises en charge et d'accompagnements médico-sociaux.

Or, les orientations de ce schéma pour la période 2012/2016 font clairement apparaître un écart très conséquent entre les besoins recensés par les différentes associations et la programmation de création de places, alors que notre région affiche déjà un taux d'équipement en deçà de la moyenne nationale pour la plupart des établissements accueillant des personnes handicapées.

En particulier, le nombre de places de foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour personnes handicapées âgées, prévu par ce schéma paraît dérisoire, dans la mesure où les effectifs progressent de façon exponentielle. En ESAT, il n'est pas rare de voir des personnes de plus de 60 ans dans l'obligation de continuer à fréquenter ce type d'établissement, par défaut de placement adapté. Ces places occupées par défaut bloquent des places d'ESAT, de foyers d'hébergement ou de foyers de vie. Par ailleurs, de nombreuses personnes handicapées âgées sont accueillies en structures d'hébergement et n'ont pas la possibilité de revenir au domicile, soit parce qu'elles ont perdu leurs parents, soit parce que leurs parents sont dans l'incapacité d'assumer leur prise en charge. De plus, les personnes vieillissantes qui ne parviennent plus à exercer une activité professionnelle en ESAT restent au sein du foyer d'hébergement pendant la journée, et ne bénéficient pas d'accompagnement en matière de soins dont elles requièrent à leur âge. Enfin, l'accès aux établissements pour personnes âgées devient de plus en plus limité en raison, d'une part, de l'impossibilité pour la majeure partie des personnes handicapées de s'auto-financer ce type de séjour et d'autre part, de la priorité qui est donnée aux personnes âgées « valides ».

En qualité de représentant de l'Urapei/Fegapei et après avoir recensé les besoins de toutes les associations du département rattachées au mouvement parental, j'ai fait remonter à la Conférence de Territoire des BDR, les inquiétudes formulées par ces associations. En effet, alors que les besoins de places de FAM dans les Bouches-du-Rhône sont évalués à 288 à ce jour, et à 576 en projection sur 5 ans, seule une quarantaine de places nouvelles de 2012 à 2016 concernera le vieillissement des personnes handicapées. Il paraît donc indispensable que l'offre de programmation de places pour les personnes en situation de handicap mental soit revue.

Marc VIGOUROUX

### LES ACTIONS DE COMMUNICATION

#### ❖ Le concours de peinture et la carte de vœux

L'édition 2011 du concours de peinture a remporté un franc succès. Pas moins de 169 tableaux ont été exposés au restaurant Les Santolines. Pendant deux semaines, les clients du restaurant ont pu voter pour l'œuvre de leur choix. La toile qui a reçu le plus de votes a été retenue pour illustrer la carte de vœux de l'association. Nous avons également réalisé les cartes de vœux de sept de nos partenaires à partir de tableaux exposés dans le cadre de ce concours. Au total, plus de 9000 cartes de vœux illustrées par des personnes accueillies dans nos établissements ont été imprimées par l'Entreprise Adaptée Les Bambous. Une belle opération de communication pour l'association ! Une cérémonie de remise des prix est prévue le 19 janvier 2012 au foyer Les Genêts pour récompenser l'ensemble des participants.

#### ❖ L'exposition itinérante « Un autre regard sur le handicap »

Organisée par La Chrysalide Marseille en partenariat avec le Crepi (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion), l'exposition itinérante « Un autre regard sur le handicap » s'achève au mois de

janvier. Cette exposition a fait l'unanimité au sein des différentes entreprises qui l'ont accueillie : l'expérience est à renouveler ! Une cérémonie de remise des tableaux se tiendra le 26 janvier à Aubagne. A cette occasion, les entreprises membres du Crepi qui ont acheté des tableaux des travailleurs handicapés de nos ESAT se verront remettre les toiles qu'elles ont choisies.

## LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

### ❖ **Création du FAM Les Hortensias**

Pour faire face au vieillissement de la population, le FAM Les Hortensias devait voir le jour à La Valentine, avec 30 places + 2 en accueil temporaire. L'association avait obtenu l'avis favorable du Conseil Général et de l'Agence Régionale de Santé pour ce projet. Mais le groupement des riverains du Couvent de la Visitation a déposé un recours en annulation du permis de construire auprès du Tribunal Administratif de Marseille. Il a alors été décidé de créer les places du FAM Les Hortensias sur le site de Montolivet, dans l'attente de sa construction dans son lieu définitif. Pour ce faire, le foyer Les Mûriers réduira sa capacité de 20 places, tandis qu'une partie des locaux du foyer sera réaménagée pour y accueillir 15 personnes en FAM. La capacité totale passera donc de 70 à 65 places dans des conditions de confort et d'accompagnement optimisées. Quant aux ressources humaines, 15 créations de poste Équivalent Temps Plein (ETP) sont prévues, bien que non encore agréées.

### ❖ **Création du foyer de vie Les Tournesols**

Un second projet devrait voir le jour très prochainement : nous avons obtenu l'autorisation de créer un foyer de vie de 15 places, dénommé Les Tournesols, sur le site de la Panouse. 15 places du foyer d'hébergement Les Genêts devraient être transformées en 15 places de foyer de vie. Pour ce projet, 10 créations ETP sont prévues, mais n'ont pas non plus été validées.

Ces deux projets de création sont tributaires de la réalisation de dossiers, de quelques travaux de réaménagement, puis d'une visite de conformité des locaux. Malgré ces nombreuses tâches, nous espérons pouvoir ouvrir ces deux établissements le 1<sup>er</sup> avril 2012.

### ❖ **Démarrage des travaux aux Figuiers**

Les sommes récoltées cette année dans le cadre de notre campagne de recherche de fonds sont attribuées à la construction du bâtiment définitif des Figuiers. L'IME a donc enfin pu démarrer ses travaux, tellement attendus par tous : le chantier s'est installé le 5 décembre 2011 sur le site de l'établissement.

## LA VIE QUOTIDIENNE

❖ **Le projet d'envergure mené par la Direction Générale concernant le changement de logiciel sera pleinement effectif en Janvier 2012** grâce à la migration totale des données comptables et RH notamment, d'ALFA vers COGETI. Ce logiciel intégré dispose d'une base de données unique à laquelle sont reliés tous les systèmes d'information de l'entreprise. Pour chacun d'entre eux (usagers, ressources humaines, comptabilité et gestion commerciale), l'utilisation de ce logiciel commun permettra d'améliorer le confort de travail et l'interdisciplinarité. Les fonctionnalités élargies du logiciel favoriseront le travail d'équipe sur les projets communs entre services d'une part, et entre le siège social et les établissements d'autre part. La migration est quasiment effective dans certains des domaines d'application du logiciel, sachant que le travail du mois de janvier 2012 de certains intervenants sera primordial pour une migration pleinement réussie. La saisie et le contrôle des éléments ainsi que le paramétrage, en paie et en comptabilité notamment, ont déjà donné lieu à un travail de grande qualité. Le sérieux et l'implication des professionnels dans cette action sensible et quelques fois complexe, est à souligner.

❖ **Le projet de plan de formation 2012 a reçu un avis favorable des deux Comités d'Établissement.** Le CCE sera consulté le 20/12 sur la globalité du projet associatif qui prévoit un investissement de 335 878 € soit 10 % de plus qu'en 2011. 119 actions et 1018 actes de formation sont prévus et cet objectif ambitieux se fait l'écho de l'importance donnée par l'entreprise au développement des compétences des professionnels qui représente un axe essentiel de la stratégie Ressources Humaines associative.

- 25 % du budget (84 308 €) sera consacré au déploiement de la première Orientation Générale de Formation : assurer un accompagnement de qualité tout au long de la vie.
- 19 % du budget (59 731 €) concernera la deuxième Orientation Générale de Formation : promouvoir une vision positive de la personne en situation de handicap en interne et en externe.
- 47 % du budget (161 671 €) permettra de répondre aux engagements de l'entreprise concernant la troisième Orientation Générale de Formation : valoriser les parcours professionnels et développer les compétences.
- 9 % du budget (27 566 €) permettra d'engager la 4<sup>ème</sup> Orientation Générale de Formation : soutenir les établissements dans le pilotage de leur projet.

***Joyeuses fêtes à tous et meilleurs vœux pour 2012***